



Revue d'histoire de l'enfance « irrégulière »

Le Temps de l'histoire

8 | 2006

Le corps du délinquant

Vincent Peyre et Françoise Tétard, *Des éducateurs dans la rue. Histoire de la prévention spécialisée*

Jacques Bourquin



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/rhei/387>

DOI : 10.4000/rhei.387

ISBN : 978-2-7535-1646-5

ISSN : 1777-540X

Éditeur

Presses universitaires de Rennes

Édition imprimée

Date de publication : 15 novembre 2006

Pagination : 185-187

ISSN : 1287-2431

Référence électronique

Jacques Bourquin, « Vincent Peyre et Françoise Tétard, *Des éducateurs dans la rue. Histoire de la prévention spécialisée* », *Revue d'histoire de l'enfance « irrégulière »* [En ligne], 8 | 2006, mis en ligne le 06 février 2007, consulté le 04 décembre 2020. URL : <http://journals.openedition.org/rhei/387> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/rhei.387>

Vincent Peyre et Françoise Tétard

Des éducateurs dans la rue. Histoire de la prévention spécialisée

Paris, La découverte, 2006, 272 pages

L'éducateur est né pendant la guerre, vers 1942-1943, dans un centre d'accueil et de triage ou dans de gros internats de rééducation à la campagne, quand ce n'était pas dans des maisons de correction ! L'image est exacte, il fallait enlever les enfants à un mauvais milieu, une mauvaise famille, un mauvais quartier... C'est une autre image de l'éducateur, différente et complémentaire, que nous proposent Vincent Peyre, sociologue, et Françoise Tétard, historienne ; celle des éducateurs de rue, ceux qui dès la fin de la guerre pensent, comme Deligny, qu'il faut rencontrer « les gosses » là où ils vivent, s'investir dans un quartier à des fins de prévention plus que de traitement.

Fernand Deligny crée, dès l'après-guerre, un réseau de foyers dans la banlieue de Lille, sans équipement ni équipe préalables. Il est secondé par des volontaires et des bénévoles. Un inspecteur de la population, R. Assiathany, soutient son projet et le diffuse ; il s'agit d'aller à la rencontre de groupes de jeunes livrés à eux-mêmes.

L'expérience se poursuit dans la région parisienne où quelques délégués bénévoles à la liberté surveillée donnent naissance à une initiative, « les équipes d'amitié ». À Montreuil, deux éducateurs, R. Ardouvin et J. Mazé, ouvrent un local dans une petite maison d'accueil, puis le modèle se réinvente sous une autre forme, à Nancy avec R. Mathieu et J. Breuvert, sous l'impulsion d'un juge des enfants, M. Puzin. Un peu plus tard, à Rouen, un jeune ouvrier, B. Emo, qui anime un club de boxe dans le quartier des dockers, ouvre une baraque à l'intention de ces jeunes...

Est-ce une invention de toutes pièces, s'interrogent les deux auteurs, ou une interprétation libre de plusieurs modèles disjoints ? Il y a manifestement chez ces pionniers la volonté de se démarquer de la référence toute puissante du placement en internat et de l'éloignement du milieu.

Le juge Chazal, qui aura en tant que juge des enfants une part importante dans le développement de ces expériences, insiste sur la nécessité « de prendre

en main l'éducation du groupe de jeunes et de mener avec lui une action à la fois collective et individuelle ». Un autre mode d'intervention est en train de s'inventer. Est-ce une rupture épistémologique ?, s'interroge le sociologue. Est-ce dans l'air du temps ?, questionne l'historienne.

Les initiateurs de ces pratiques sont soutenus par des notables (juges, médecins) souvent fascinés par ces jeunes éducateurs, mi-professionnels, mi-bénévoles, militants, « qui ne veulent être ni donneurs de bons principes, ni des impérialistes de l'éducation ». Ils souhaitent, grâce à la confiance et à la sécurité qu'ils apportent aux jeunes, créer des possibilités d'échanges, de rencontres.

À partir de 1957, on va parler de « clubs et équipes de prévention ». Le secteur restera confidentiel jusqu'à l'apparition des phénomènes de bandes de jeunes, « les blousons noirs » largement médiatisés par la presse, à partir de 1959. Le phénomène n'était pas nouveau mais la presse s'en saisit et les pouvoirs publics s'inquiètent. Les réponses sont de plus en plus répressives. Ce fut, comme l'écrivent V. Peyre et F. Tétard, « le déclencheur d'une prise conscience et l'expression d'un divorce latent entre la société et sa jeunesse ».

Les blousons noirs sont le plus souvent livrés à eux-mêmes, bien qu'ils soient scolarisés et non-chômeurs. Il faut les occuper. C'est la fonction sociale du loisir qui va être la réponse des IV^{ème} et V^{ème} Plans, sous l'impulsion du ministre, M. Herzog ; il faut couvrir le territoire de maisons de jeunes.

Le loisir est-il une fin en soi ? N'est-ce qu'un moyen ? Doit-on limiter la prévention spécialisée à une simple dimension socioculturelle ?

Dans un colloque de 1961 à Marly-le-Roi, on donne pour la première fois une visibilité nationale aux clubs et équipes de prévention. De 5 clubs subventionnés à l'origine, on passe à 37 clubs en 1962.

L'éducateur de prévention a-t-il une spécificité par rapport à son collègue d'internat ? Les débats sont houleux, le centre de Vaucresson entame une recherche entre 1959 et 1964 sur les clubs et équipe de prévention, recherche « qui va solidifier les positions politiques et humanistes des uns et des autres ». La période 1968 permettra à la prévention spécialisée de « se profiler avec une certaine aisance sans qu'il y ait rupture avec la profession d'éducateur ». Un arrêté ministériel du 4 juillet 1972 donne un statut à la prévention spécialisée, une circulaire en fixera la doctrine élaborée depuis 15 ans. La prévention spécialisée se situe dans le dispositif de protection de l'enfance. De pion-

nière et relativement marginale, elle s'inscrit dans les politiques publiques. Le Comité national des clubs et équipes de prévention est créé en 1972. Deux ans plus tard, 92 associations y adhèrent.

Vincent Peyre et Françoise Tétard intitulent la dernière partie de l'ouvrage « Le changement dans la fidélité ». On oubliera la prévention spécialisée dans les dispositifs du début des années 1980 sur la prévention de la délinquance, les politiques de la ville et l'insertion des jeunes. Le pouvoir central et les maires, dans ce moment de début de décentralisation, ne voyaient pas d'un très bon œil ces associations qui échappaient peu ou prou à leur contrôle et dont les principes fondamentaux leur posaient problème : la libre adhésion du public, donc pas de mandat nominatif et respect de l'anonymat, d'où des accusations de complicité avec les délinquants lancées contre les éducateurs. Quant aux associations, elles ne voulaient pas être considérées comme de simples prestataires de services mais comme des acteurs sociaux.

Face aux injonctions actuelles souvent sécuritaires, la prévention spécialisée ne peut que s'opposer aux obligations auxquelles elle serait soumise.

Cet excellent livre, regard croisé de deux connaisseurs du travail social, se conclut par une citation de R. Castel à laquelle nous souscrivons : « La diabolisation actuelle des banlieues, la stigmatisation des jeunes de banlieue à laquelle on assiste aujourd'hui, relèvent d'un processus de déplacement de la conflictualité sociale qui pourrait représenter une donnée permanente de la problématique de l'insécurité. »

Jacques Bourquin